



# ..... J'ai une chambre d'hôtes .....

## QU'EST-CE-QU'UNE CHAMBRE D'HÔTES ?

« **Une chambre d'hôtes** est une chambre meublée située chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titre onéreux pour une ou plusieurs nuitées assorties de prestations (article L324-3). Cette activité comprend la fourniture groupée de **la nuitée et du petit déjeuner**. Elle est limitée à un **nombre maximal de 5 chambres** pour une capacité maximale d'accueil de 15 personnes. L'accueil est assuré par l'habitant. Chaque chambre d'hôtes donne accès à une salle d'eau et à un WC. Elle est en conformité avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité. La location est assortie au minimum de la **fourniture du linge de maison**. »

## MES DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

**En Mairie :** CERFA n°13566\*03. Formulaire à disposition dans votre mairie ou disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou auprès de votre interlocuteur/Secteur de Destination Royan Atlantique (voir la carte)

La déclaration de location d'une ou plusieurs chambres d'hôtes prévue à l'article L. 324-4 est adressée au Maire de la Commune du lieu de l'habitation concernée par mail, lettre recommandée ou dépôt en Mairie et doit faire l'objet d'un accusé réception.

**Après d'Infogreffe :** Si l'activité est exercée à titre habituel, immatriculation et inscription au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) en ligne sur ce portail :

[www.infogreffe.fr/formalitesentreprise/formalitesdgfip.html](http://www.infogreffe.fr/formalitesentreprise/formalitesdgfip.html)

Affiliation à la sécurité sociale obligatoire si le revenu généré dépasse 5 348€.

**J'affiche mes tarifs** car j'ai une obligation de transparence vis-à-vis de mes clients. Double affichage : à l'extérieur de la maison et à l'intérieur, au lieu de réception des clients. Si il y a des prestations accessoires aux nuitées, elles doivent être affichées dans chaque chambre. Remise d'une note détaillée au client sur demande.

## JE VALORISE

**Retrouvez les labels et la charte sur la fiche dédiée.**

## JE GAGNE EN VISIBILITÉ : NOS PRODUITS

- Mon annonce en ligne
- Mon site internet
- Mes formations sur mesure
- Le conseil personnalisé
- J'achète une annonce dans le « guide hébergements » Destination Royan Atlantique - (je remplis et j'envoie mon bon de commande chambres d'hôtes)

**Retrouvez tous les produits dans les bons de commande**

**Témoignage de Corinne propriétaire de Chambres d'hôtes :** « Mon rêve de jeunesse : être « marchande de bonheur ». J'ai toujours eu plaisir à recevoir avec attention, à explorer et faire découvrir les richesses de mes différentes terres d'accueil. Alors pour une seconde vie professionnelle, nous avons acquis une demeure chaleureuse dans laquelle nous avons pu créer notre maison d'hôtes en harmonie avec notre philosophie et nos aspirations. L'office de Tourisme Destination Royan Atlantique est un partenaire territorial privilégié. À l'écoute des visiteurs et des acteurs locaux en lien avec le tourisme, il favorise les rencontres collaboratives. Je me sens ainsi accompagnée et moins isolée dans mon activité. »

## JE LOUE EN TOUTE SÉRÉNITÉ : INFOS UTILES

**DOCUMENTS** : Le loueur doit remettre une note à son client, comprenant notamment le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation fournie et le total de la somme due.

**NORMES DE SECURITÉ** : Votre logement doit y répondre, vous en êtes responsable. Elles concernent les installations électriques (notamment dans la salle de bains), garde-corps, rampes d'escaliers, lits superposés, matériel bébé jeux et équipements de loisir.

**ASSURANCES** : Nous avons un partenariat avec la société HOME ASSUR spécialisée dans la location saisonnière en matière de responsabilité civile et assurances annulation pour protéger votre trésorerie. Nous demander votre code partenaire pour bénéficier de tarifs privilégiés.

**DÉTECTEUR DE FUMÉE** : Depuis le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé muni du marquage CE et conforme à la norme NF EN14604.

**WIFI SECURISÉ** : La loi Hadopi rend responsable l'abonné à internet d'une utilisation frauduleuse de sa ligne sauf s'il peut prouver qu'il n'en est pas l'auteur. Solution technique : s'équiper d'un hotspot sécurisé.

**Informations et coordonnées de prestataires partenaires de l'office de tourisme sur demande**

**PISCINES** : Effectuer une déclaration en mairie, un contrôle sanitaire régulier (ARS) et mettre en place un des 4 dispositifs de sécurité en prévention des risques de noyade (barrière de protection, couverture de bassin, alarme de détection ou abri de piscine) conformes aux normes.

**TAXE DE SÉJOUR** : Plateforme d'information, de déclaration et de reversement : [royanatlantique.taxesejour.fr](http://royanatlantique.taxesejour.fr)

